



Annexe 11 - Paylib P2P aux Conditions Générales de compte et de carte max

Annexe diffusée au 30 mars 2019

En complément des services décrits dans les Conditions Générales de compte et de carte, max vous propose d'utiliser la fonctionnalité Paylib P2P pour réaliser vos paiements entre amis. Ce service permet de transférer de l'argent par smartphone entre particuliers.

Pour pouvoir utiliser le service vous devez au préalable :

- utiliser un smartphone compatible avec l'application ;
- avoir enregistré votre smartphone en tant que terminal de confiance ;

Attention

Un "code de sécurité" défini lors de l'enrôlement de votre terminal de confiance vous sera demandé lors de la réalisation de paiements pour confirmer votre identité.

- accepter les présentes conditions d'utilisation. L'ensemble des Conditions Générales de compte et de carte max s'applique au présent service et en particulier les dispositions relatives aux virements. En effet le paiement P2P Paylib est une opération de paiement par virements que vous demandez d'exécuter.

Nous utilisons votre numéro de téléphone mobile et votre adresse électronique déclarés dans l'application max pour pouvoir confirmer votre identité si nécessaire ainsi que pour créer votre compte Paylib et vous enregistrer auprès de son annuaire centralisé.

La fonctionnalité Paylib P2P vous permet de transférer de l'argent avec votre smartphone et d'en recevoir. Pour l'utiliser, il vous suffit de saisir le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire. Le paiement lui sera adressé par virement sans que ses coordonnées bancaires aient été saisies.

Attention

Seuls les transferts entre Particuliers sont autorisés.

Pour utiliser cette fonctionnalité, il vous suffit d'accepter les présentes conditions d'utilisation et de certifier que l'email et le numéro de téléphone mobile renseignés dans l'application max sont corrects.

Que vous soyez payeur ou bénéficiaire, vos coordonnées bancaires et votre numéro de téléphone mobile sont enregistrés dans l'annuaire centralisé ce que vous acceptez. Chaque compte est alors relié à un numéro de téléphone.

Pour transférer de l'argent, vous saisissez dans l'application, le montant que vous souhaitez transférer et sélectionnez le bénéficiaire par son numéro de téléphone mobile. Si vous saisissez le numéro manuellement, son nom et prénom vous seront également demandés.

Attention

Il vous appartient de vérifier que le numéro que vous renseignez est bien celui de votre bénéficiaire. Le compte crédité sera celui identifié par ce numéro de téléphone. Votre virement sera réputé bien exécuté au profit du bénéficiaire titulaire de ce numéro de téléphone.

Les plafonds d'utilisation de cette fonctionnalité sont ceux des virements, mentionnés dans nos Conditions Générales de compte et de carte max.

Votre bénéficiaire est déjà utilisateur de Paylib entre amis. Il recevra un message l'informant de la somme créditée sur son compte bancaire.

Il ne l'est pas encore :

- soit il a autorisé que son numéro de téléphone mobile soit relié à son compte dans l'annuaire centralisé, il recevra alors un message l'informant du crédit de son compte,
- soit il n'a pas autorisé l'association de son numéro à son compte et il recevra un message l'invitant à se rendre sur le site paylib.fr pour y renseigner la référence de ce transfert ainsi que ses coordonnées bancaires afin que la somme puisse être transférée sur son compte.

Attention

Lorsque vous choisissez d'utiliser la donnée biométrique (comme l'empreinte digitale), nous vérifions que la donnée présentée correspond à une donnée enregistrée sur votre smartphone, mais nous ne pouvons pas vérifier que cette donnée est bien la vôtre.

Si d'autres données biométriques sont enregistrées sur votre smartphone, d'autres personnes que vous pourront initier un paiement à votre place. Ainsi si vous souhaitez utiliser vos données biométriques pour valider vos paiements, vous vous engagez à supprimer de votre appareil, toutes les données enregistrées qui ne vous appartiennent pas, et vous reconnaissez être à l'origine de tous les paiements initiés par la donnée biométrique enregistrée sur votre appareil. Cette donnée vous authentifie (sauf preuve contraire) et vaut accord de paiement de votre part. Vous vous engagez à sécuriser l'accès à votre smartphone par tout dispositif adapté (fonctionnalités de verrouillage propres à l'appareil, anti-virus...)

Plus généralement vous devez veiller à conserver la confidentialité de l'ensemble de vos données de sécurité personnalisées permettant d'accéder au service: les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter ou les enregistrer. Nous vous recommandons de modifier régulièrement votre mot de passe.

Une question ?

Contactez max par le chat de l'application. Du lundi au vendredi de 8h00-20h et du samedi de 8h à 18h. (Hors jours fériés)

Le blocage du service :

Attention

En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre smartphone **vous devez désenrôler votre téléphone en vous connectant au chat max.**

En cas de vol, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de vos codes, vous devez nous en informer sans tarder afin que nous bloquions les fonctionnalités.

Vous devez aussi désinstaller l'application max si vous vendez, donnez ou prêtez à un tiers votre smartphone qui lui est relié.

Si nous détectons un risque de fraude ou un non-respect des conditions d'utilisation des présentes nous pouvons être amenés à suspendre le service. Vous en serez informé par tout moyen ainsi que de sa réactivation si nous sommes à l'origine du blocage. Le blocage peut porter sur l'ensemble des fonctionnalités ou être partiel (une région géographique par exemple...)

Nous pouvons également être contraints d'interrompre le service pour des raisons techniques.

Responsabilités :

Nous ne sommes responsables que des dommages causés de notre propre fait.

Nous ne sommes pas responsables :

- de l'interruption du service pour des raisons de force majeure ou de tout autre motif légitime
- si vous ne supprimez pas ou supprimez tardivement votre appareil en qualité de terminal de confiance.
- des paramétrages (codes, données biométriques) enregistrés dans vos appareils.

Vous reconnaissez la valeur probante jusqu'à preuve contraire des ordres que vous initiez avec des données qui vous sont personnelles (code, donnée biométrique, objet en votre possession...).

Attention

En appuyant sur la touche « Acceptez » vous manifestez votre consentement aux présentes dispositions.

Cette Annexe étant conclue à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à le justifier. Vous pouvez l'exercer même si vous avez commencé à utiliser les fonctionnalités de paiement.

Vous restez libre de désactiver les fonctionnalités Paylib à tout moment. En cas d'arrêt de commercialisation ou en cas d'évolution de ses fonctionnalités, vous en serez informé avec préavis.